

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD LA CHESNARDIERE

Septembre 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01,02,03	1 - Gouvernance	Prescriptions_01	<p>Veiller à respecter les dispositions réglementaires concernant le Conseil de Vie Sociale :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'article D311-5 du CASF applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale,	12 mois	Décision instituant le CVS,
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_02	<p>Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS (selon situation) à afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF) .</p>	6 mois	Règlement de fonctionnement

Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_03	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
----------	--------------------	------------------------	--	---------	---

Remarques_01, 03, 04 et 05	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Concernant les fiches de poste : - Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur et la compléter en intégrant l'ensemble des missions de médecin-coordonnateur telles que listées à l'article D312-158 du CASF, - Elaborer une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement ses missions.
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_03	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.